

RAPPORT ANNUEL

Défense Extérieure

Contre l'Incendie

2022



Le Mot de la Vice-Présidente

Voici la 2^{ème} édition du rapport annuel de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, plus communément appelée par son acronyme DECI. Celui-ci retrace l'organisation du service et ses faits marquants. L'inventaire du parc a évolué et se présente cette année sous forme de cartographies pour un repérage plus aisé des valeurs.

Vous retrouverez les contrôles et travaux effectués au cours de cette année 2022 gérés par l'équipe du service DECI, qui assure tout au long de l'année ses missions et les mène à bien, je les en remercie.

Le dernier point de ce rapport concerne le bilan financier annuel qui détaille le budget prévu et le réalisé tant en investissement qu'en fonctionnement.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Corinne Chailleux

*Vice-Présidente, déléguée aux archives,
à la fourrière animale, au crématorium,
à la défense extérieure contre l'incendie
et à la gestion des eaux pluviales
Maire de Druye*

Table des matières

LE SERVICE DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	4
PREAMBULE.....	4
LA DEFENSE INCENDIE	5
LES MODES DE GESTION	5
L'ORGANISATION DU SERVICE	7
FAITS MARQUANTS EN 2022.....	7
INVENTAIRE DU PARC	8
REPARTITION DU PARC	8
EVOLUTION DU PARC.....	9
CONTROLES ET TRAVAUX.....	9
RECONNAISSANCES OPERATIONNELLES	9
CONTROLES TRIENNAUX	11
RENOUVELLEMENT	13
SIGNALISATION	14
REPONSE AVIS D'URBANISME	14
CONVENTIONS	14
BILAN FINANCIER 2022	14



Tours Métropole Val de Loire - Direction du Cycle de l'Eau

Service Défense Extérieure Contre l'Incendie

Rédaction : Dimitri SELLIER et Solenne BARRAIS

Validation : Vincent SOULARD

Date : 13/06/2023

LE SERVICE DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

PREAMBULE

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) se définit comme l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie, elle est prioritairement réservée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Les Points d'Eau Incendie (PEI) sont les poteaux et bouches d'incendie, les réserves et les aires d'aspiration, ils doivent rester libres de toute entrave, pour permettre l'alimentation des véhicules de lutte contre l'incendie et l'action des sapeurs-pompiers.

En application des dispositions de l'article L. 5217-2 du C.G.C.T, **les métropoles sont compétentes de plein droit en matière de défense extérieure contre l'incendie**. En effet la responsabilité des communes (pouvoir de police et service public) est transférée de plein droit vers le président de l'EPCI soit le président de la Métropole de Tours.

Le service public de défense incendie de Tours Métropole Val de Loire a pour mission de s'assurer du bon fonctionnement de la DECI. Il a en charge les actions de maintenance (entretien, réparation) et les contrôles techniques périodiques.

Ce document permet la mise en exergue de l'ensemble de ces actions sur les 22 communes de Tours Métropole Val de Loire.

LA DEFENSE INCENDIE

LES MODES DE GESTION

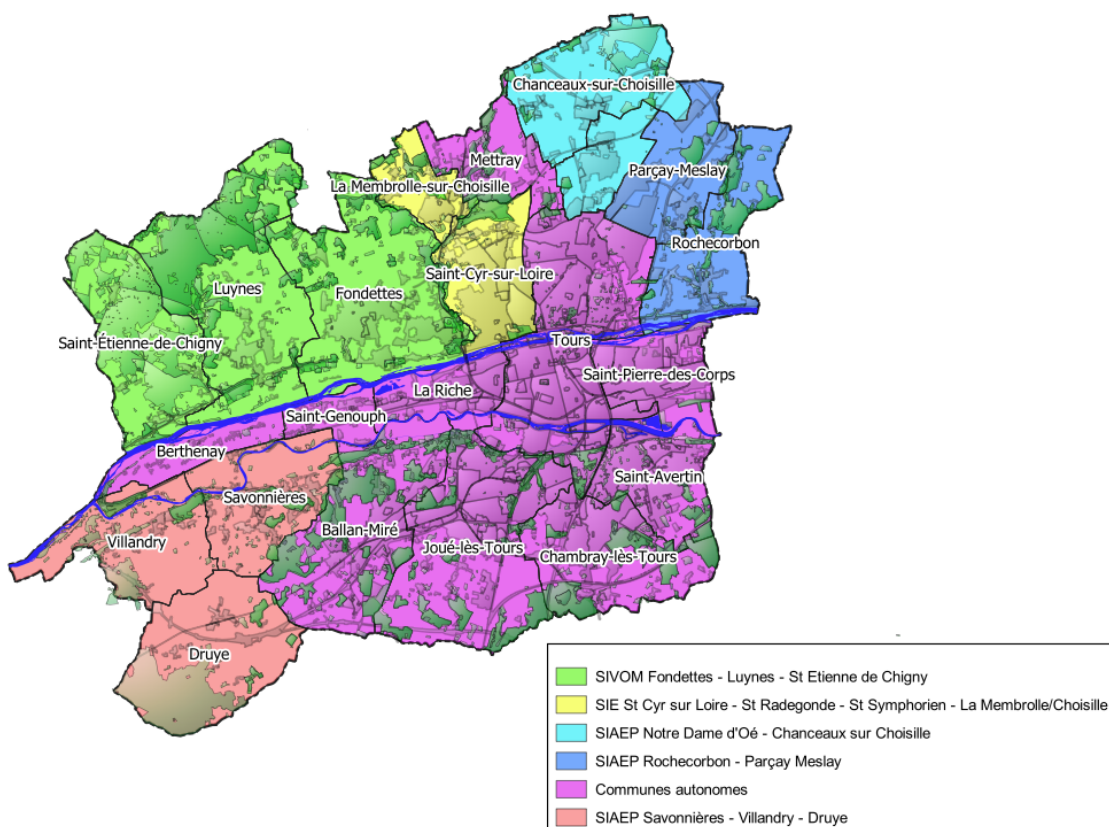
L'Eau Potable

La Métropole exploite en régie directe les systèmes de production et de distribution d'eau potable de 4 communes : Tours, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire et La Membrolle-sur-Choisille, correspondant à environ deux tiers de la population desservie.

Les systèmes de production et de distribution d'eau potable des communes de Ballan-Miré, Chambray-lès-Tours, La-Riche, Notre-Dame-d'Oé, Mettray, Joué-lès-Tours, Rochecorbon, Savonnières, Druye, Villedandry, Berthenay, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Fondettes, Parçay-Meslay et Chanceaux-sur-Choisille sont, quant à eux, exploités en gestion déléguée par la société VEOLIA.

La Métropole fait également appel à des entreprises (Véolia) en prestation de service via des marchés publics sur les communes de Saint-Genouph et Saint-Pierre-des-Corps pour la gestion de la production et de la distribution et gère en régie directe la facturation, le recouvrement et la relation aux usagers.

INTEGRATION DES COMMUNES A LA COMPETENCE EAU POTABLE



La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le service dédié à la DECI de Tours Métropole de Val de Loire assure le contrôle, le renouvellement, l'entretien ainsi que la création des poteaux incendie du territoire de Tours Métropole. Le parc incendie est constitué de 3849 points d'eau d'incendie.

Un marché à bon de commande est en cours pour une durée de 3 ans, il comprend le contrôle triennal des poteaux incendie, l'entretien et le renouvellement des poteaux incendies sur demande du service DECI de Tours Métropole Val de Loire. Ce marché à bon de commande concerne les 18 communes suivantes : Ballan-Miré, Chambray-lès-Tours, La Riche, Notre-Dame-d'Oé, Mettray, Joué-lès-Tours, Rochecorbon, Savonnières, Druye, Villandry, Berthenay, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Fondettes, Parçay-Meslay, Chanceaux-sur-Choisille, Saint-Genouph et Saint-Pierre-des-Corps. Ce marché à bon de commande est détenu par Véolia.

Sur les 4 communes restantes Saint-Avertin, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire et La Membrolle-sur-Choisille, ces interventions sont réalisées par le service exploitation eau potable de Tours Métropole Val de Loire.

L'ORGANISATION DU SERVICE

Vice-Présidente
service Défense Extérieure Contre
l'Incendie

Corinne CHAILLEUX

Directeur Générale Adjoint Cadre de vie

Cédric DUPUIS

Directeur du cycle de l'eau

Vincent SOULARD

Responsable Sûreté, stratégie et DECI

Solenne BARRAIS

☎ 02 47 88 02 66

s.barraais@tours-metropole.fr

Responsable du Service

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Dimitri SELLIER

☎ 02 47 33 17 34

d.sellier@tours-metropole.fr

Assistante administrative

Axelle LAGUIDE

☎ 02 47 33 17 33

a.laguide@tours-metropole.fr

Assistant technique

Daniel PROUTEAU

☎ 02 47 33 17 21

d.prouteau@tours-metropole.fr

Contact : *deci@tours-metropole.fr*

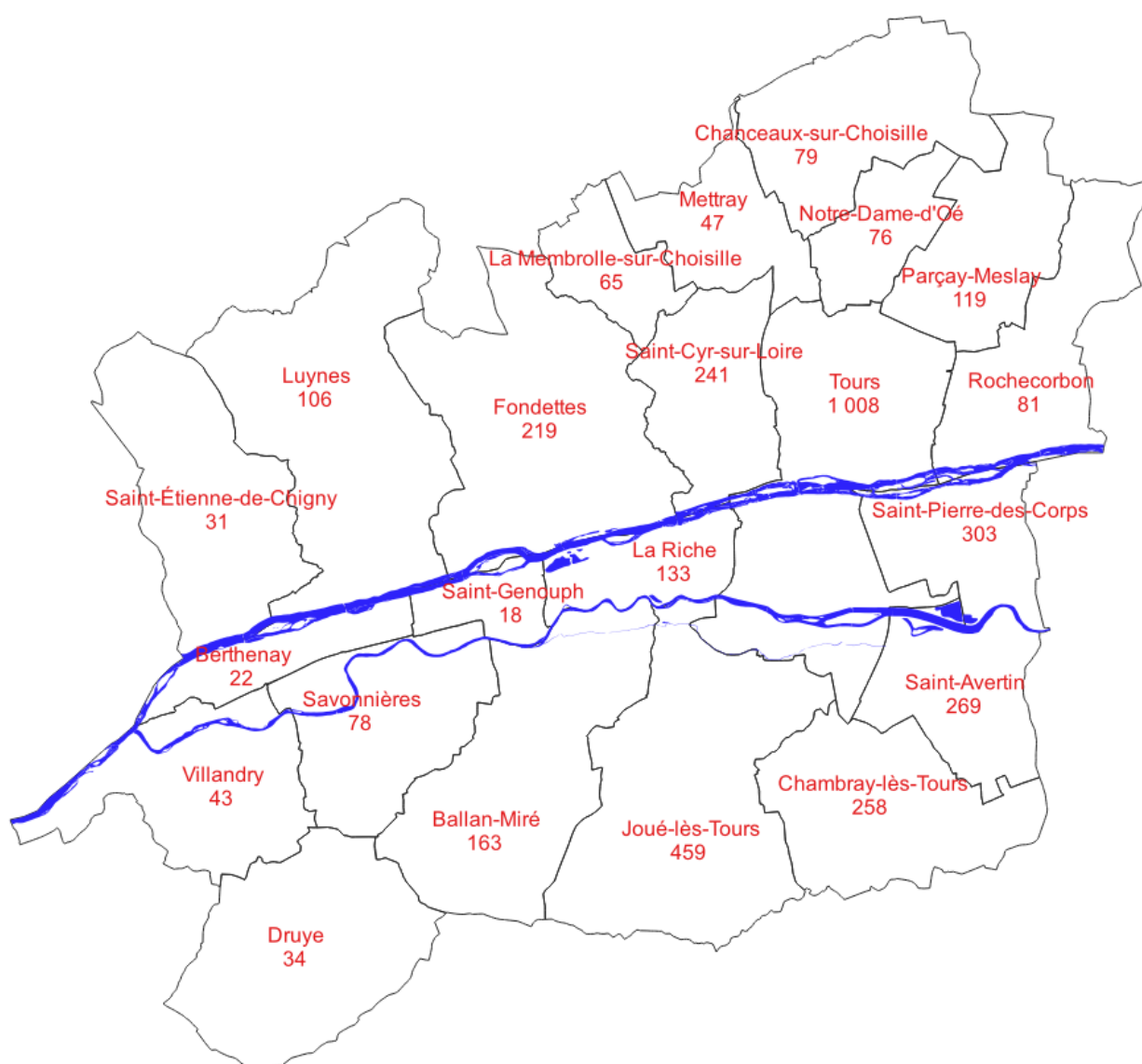
FAITS MARQUANTS EN 2022

- Sécurisation du bâtiment abritant les archives dans le site de la Camusière sur la commune de St Avertin.

INVENTAIRE DU PARC

REPARTITION DU PARC

La cartographie ci-dessous représente le nombre de poteaux incendie par commune incluant les poteaux incendie privés et public, les bâches incendie, ainsi que les points d'eau naturels reconnus par le SDIS.



EVOLUTION DU PARC

3 nouveaux poteaux d'incendie ont été créés afin d'effectuer un renforcement de la couverture incendie des zones suivantes :

- Route de la Veille Carte, commune de Joué-Lès-Tours dans le cadre de futur aménagement urbain,
- La Basse Bergerie, commune de Villandry dans le cadre du renforcement réseau d'eau potable,
- Au sein du site de la Camusière dans le cadre de la protection incendie des archives à Saint-Avertin.

CONTROLES ET TRAVAUX

Extrait du règlement départemental de Touraine de Défense Extérieure Contre l'Incendie :

« Après leur création, le maintien en condition opérationnelle des Points d'Eau Incendie est fondamental.

Il en va :

- De la sécurité physique des populations sinistrées et des sauveteurs intervenants ;
- De la protection des animaux, des biens et de l'environnement,
- De la sécurité juridique des autorités chargées de la DECI. »

RECONNAISSANCES OPERATIONNELLES

Extrait du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie :

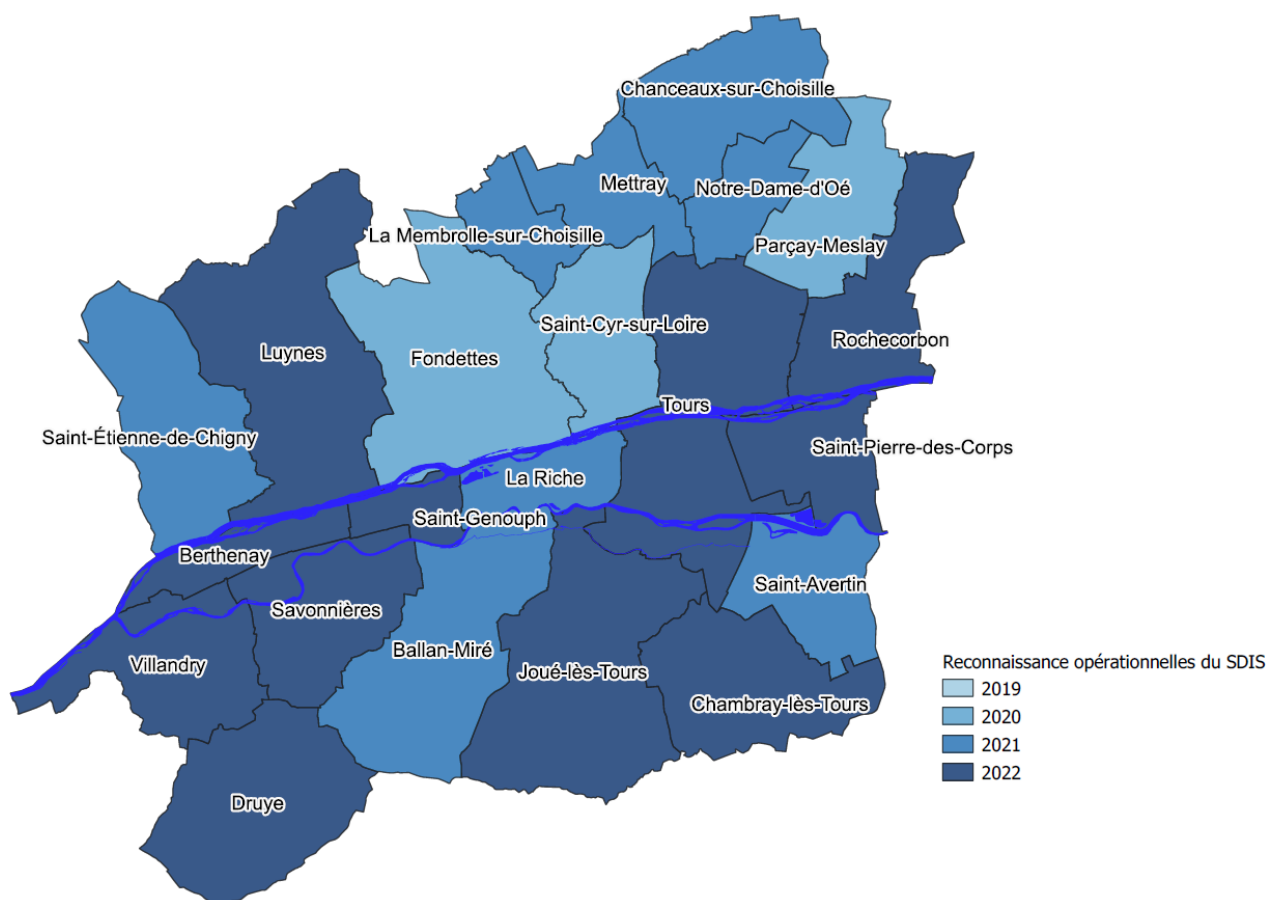
« En référence à l'article R 2225-10 du C.G.C.T., le Service Départemental d'Incendie et de Secours organise des Reconnaissances Opérationnelles des Points d'Eau Incendie, suivant une périodicité triennale. [..]

Les reconnaissances opérationnelles consistent en une vérification des éléments suivants :

- L'accessibilité aux moyens de lutte contre les incendies ;
- La signalisation ;
- La mise en œuvre (pour les aires ou les dispositifs d'aspiration) ;
- Les anomalies visuellement constatées ;
- L'implantation ;
- La numérotation ;
- La capacité estimée (pour les réserves d'eau incendie) ;
- L'ouverture de l'hydrant (si les contrôles débit/pression transmis par Tours Métropole Val de Loire sont supérieurs à 3 ans). »

Le service DECI de Tours Métropole Val de Loire a organisé les reconnaissances opérationnelles et les contrôles triennaux en lien avec le SDIS afin que chaque poteau d'incendie soit contrôlé visuellement tous les ans.

En 2022, le SDIS a réalisé les reconnaissances opérationnelles des poteaux incendies des communes suivantes : Berthenay, Chambray-Les-Tours, Druye, Joué-Lès-Tours, Luynes, Rochecorbon, Saint-Genouph, St Pierre-des-Corps, Savonnières, Tours Nord, Tours Sud et Villandry.



Année de réalisation des reconnaissances opérationnelles du SDIS par commune

CONTROLES TRIENNAUX

Extrait du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie :

« Les contrôles techniques périodiques sont destinés à évaluer les capacités des Points d'Eau Incendie. Ils doivent être effectués au minimum tous les 3 ans.

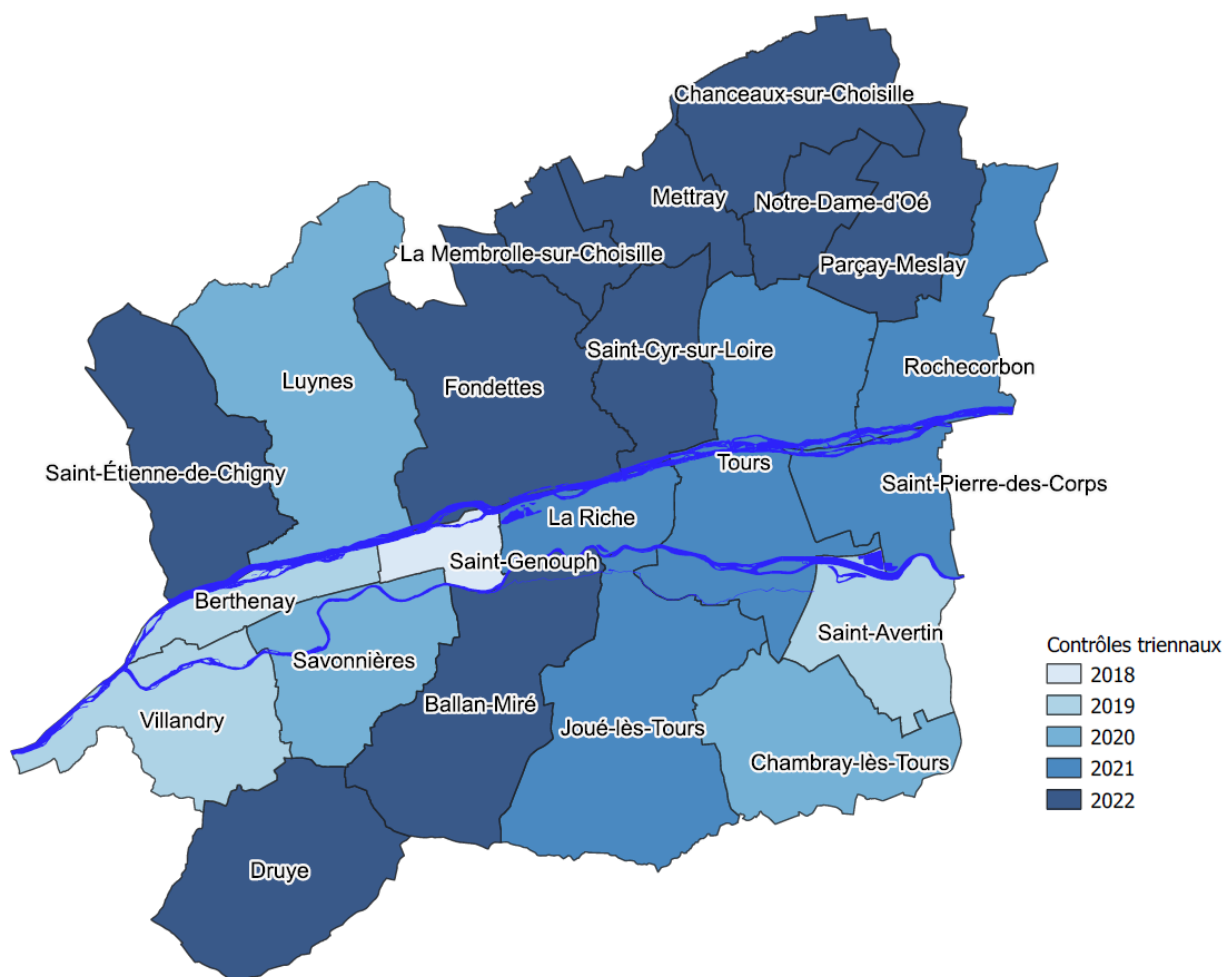
Pour les Points d'Eau Incendie reliés à un réseau d'adduction d'eau sous pression, les mesures minimums suivantes ci-dessous sont réalisées :

- Débit (m³/h) sous 1 bar de pression résiduelle,
- Pression statique,
- Pression à 60m³.



Ces nouvelles données sont mises à jour dans la base de données département du SDIS dans l'outil CR+ par le service DECI de Tours Métropole Val de Loire.

En 2022, les contrôles triennaux ont été réalisés sur les communes suivantes : Ballan-Miré, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Fondettes, Mettray, Notre-Dame-D'Oé, Parçay-Meslay, St-Etienne de Chigny, La Membrolle-sur-Choisille, St Cyr-sur-Loire, et Tours Centre.



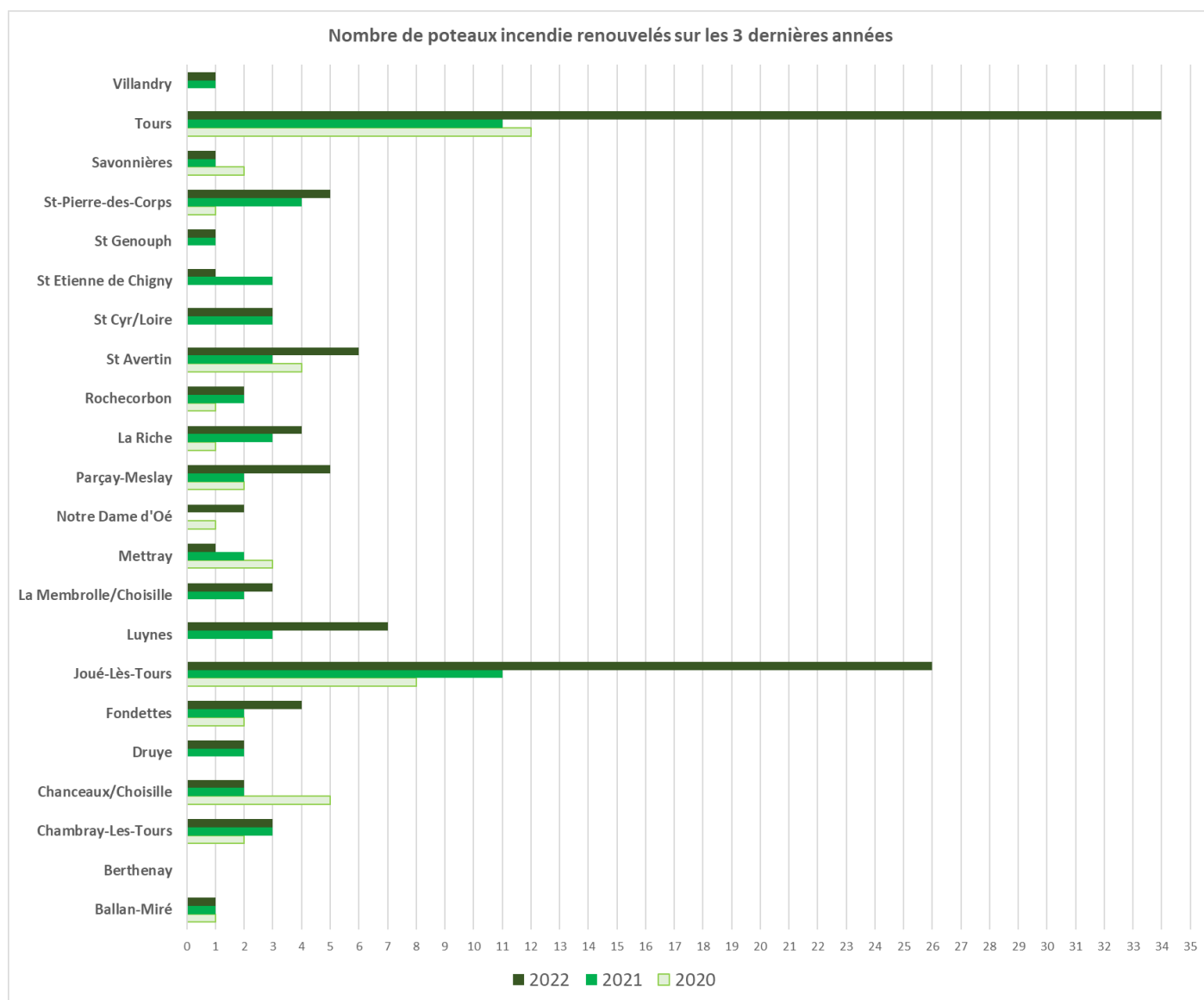
Année de réalisation des contrôles triennaux par commune

ENTRETIEN

En 2022, nous avons réalisé 177 interventions d'entretien divers sur l'ensemble de la métropole.

RENOUVELLEMENT

En 2022, nous avons renouvelé 114 poteaux d'incendie sur l'ensemble des communes dont la liste exhaustive se trouve en Annexe 1 de ce rapport.



SIGNALISATION

Courant 2023, le service DECI de Tours Métropole Val de Loire prévoit de mettre à jour la numérotation des PEI en adéquation avec la numérotation du SDIS. Une communication auprès de la commune, du SDIS ainsi que du délégataire (si concerné) sera effectuée. Les communes réaliser en 2022 sont : St Cyr sur Loire et La Membrolle-sur-Choisille.

REPONSE AVIS D'URBANISME

Le service DECI a répondu à 373 avis d'urbanisme sur l'année 2022 :

- Permis de construire : 192,
- Certificat d'urbanisme : 143,
- Déclaration préalable : 19,
- Permis d'aménager : 19.

CONVENTIONS

Sur l'année 2023, le service DECI prévoit de mettre en place les conventions de mise à disposition des points d'eau d'incendie privés. Ces conventions aborderont les sujets d'entretien, de contrôle et de signalisation des points d'eau concernés.

BILAN FINANCIER 2022

BUDGET INVESTISSEMENT : 390 367 €

REALISES INVESTISSEMENT : 327 121 €

BUDGET FONCTIONNEMENT : 92 917 €

REALISES FONCTIONNEMENT : 51 461 €

BUDGET 2023

BUDGET INVESTISSEMENT : 431 300 €

BUDGET FONCTIONNEMENT : 48 600 €

ANNEXE 1 : Liste des poteaux incendie renouvelés en 2022

En 2022, nous avons renouvelé 114 poteaux d'incendie sur l'ensemble des communes :

Commune de Ballan Miré :

- Rue de l'Aigrefin à Ballan Miré.

Commune de Chambray-les-Tours :

- Château Roquet chemin de Chambray,
- Château Roquet chemin de Chambray,
- Route de Languicherie.

Commune de Chanceaux-sur-Choisille :

- 17 rue de la Pécaudinière,
- Rue Mairie entrée stade.

Commune de Druye :

- Lieu-dit Le Ruau,
- Lieu-dit Le Sicot,

Commune de Fondettes :

- Port Foucault,
- Rue Danielle Ccasanova,
- Rue François Rabelais,
- Rue Carlotti.

Commune de Joué-les-Tours :

- 5 rue de Candé,
- 10 rue Henri Dunant,
- Rue du Clos de la Roche,
- 39 Boulevard Jean Jaurès,
- Rue Marcel Ravel,
- Rue du Coteau,
- 1 rue du Dauphiné,
- 11 rue Branly,
- 10 rue Maryse Bastié,
- 17 rue de Vouvray,
- 3 rue D'Artigny,
- 2 rue de Bridoré,
- 42 rue de Lavoisier,
- Place des Vaux,
- Rue Claude Bernard,
- Vaugarny,
- 34 rue Hechingen,
- 21 rue de la Liodière,
- Rue Mendes France,
- Allée de la Flottière,
- Rue de Anne de Bretagne,
- 7 rue de la Marchanderie,
- 13 rue Chemin Vert,
- 1 avenue de Bordeaux,
- Rue de la Flottière,
- 16 allée du Bois Thailard.

Commune de La Membrolle-sur-Choisille :

Rapport annuel 2022

- Rue de la Croix Julia,
- La Rousselière,
- Route de St Roch La Gaubardière.

Commune de La Riche :

- Rue du Plessis,
- Rue de la Parmentière,
- Rue Louis Pasteur,
- 9 allée des Closeries.

Commune de Luynes :

- Lieu-dit La Sécheresse,
- Lieu-dit La Cossonière,
- Rue de L'Alma,
- Route de la Vallée des Traits,
- Avenue Duc de Luynes,
- Port de Luynes,
- 53 avenue Duc de Luynes.

Commune de Mettray :

- Lieu-dit Passe-Temps.

Commune de Notre Dame D'Oè :

- 7 avenue de la Coquinière,
- Rue de la Gâtine.

Commune de Parçay-Meslay :

- Rue de Frasne,
- Rue de la Thibaudière,
- Rue de la Quillonière,
- Rue de la Sablonnière,
- Rue Morane Saulnier.

Commune de Rochecorbon :

- Vaudanière,
- Rue Saint-Roch.

Commune de Savonnières :

- Route de la Fosse au Bray.

Commune de Saint-Etienne de Chigny :

- Pas de travaux réalisés en 2022

Commune de Saint-Cyr-sur-Loire :

- Rue de la Grosse Borne,
- 196 rue de Bordiers,
- Rue Louis Blot.

Commune de Saint-Genouph :

- Rue de Marsay,

Commune de Saint-Pierre-des-Corps :

- 129 avenue Lénine,
- Rue Jeanne Labourde,
- 5 allée de la Chassepinière,
- 30 rue des Grands Mortiers,
- Rue du 11 avril 44.

Commune de Tours :

- Rue Ettore Bugatti,
- 13 rue Georges Hersant,
- 4 rue Benjamin Franklin,
- Rue Edouard Vaillant,
- 18 rue Delacroix,
- Rue Florian,
- 5 avenue Charles Bedaux,
- Promenade de Florence,
- 18 boulevard Winston Churchill,
- Mail David d'Angers,
- Rue Lord Byron,
- 9 square Rodin,
- Place Jean Antoine,
- Rue de Clocheville,
- 9 rue des Ormeaux,
- 59 rue de Portillon,
- 63 rue Jeanne Wedells,
- 98 rue de la Clarté Dieu,
- 33 rue des Malines,
- Rue de l'Hospitalité,
- Rue Georges Courteline,
- 42 rue Grécourt,
- Rue Ettore Bugatti,
- 322 rue Victor Hugo,
- Rue Walvein,
- Place de la Victoire,
- Square Adolphe Adam,
- Rue Vincent D'Indy,
- 1 rue Vincent D'Indy,
- Rue Vincent D'Indy,
- Parc Honoré de Balzac,
- 105 avenue de la Tranchée,
- Place du Grand Marché,
- 66 rue Groison.

Commune de Saint-Avertin :

- Rue Edouard Branly,
- Rue de St Hélène,
- Rue Paul Gauguin,
- Place du 11 Novembre,
- Rue de la Midy,
- Rue des Girardières.

Commune de Villandry :

- Lieu-dit Le Houssat.

